

LICENCE 3

MASTER

2024/25

FRANÇAIS

ÉTUDIANTS EN ÉCHANGE

SOMMAIRE

CALENDRIER UNIVERSITAIRE	p. 5
OFFRE PÉDAGOGIQUE POUR LES ÉTUDIANTS EN ÉCHANGE	p. 6
ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ	p. 11
PREMIER CYCLE 3ÈME ANNÉE • SEMESTRE 5	P. 12
PREMIER CYCLE 3ÈME ANNÉE • SEMESTRE 6	P. 13
SECOND CYCLE 4ÈME ANNÉE • SEMESTRE 7	p. 14
SECOND CYCLE 4ÈME ANNÉE • SEMESTRE 8	p. 14
SECOND CYCLE 5ÈME ANNÉE • SEMESTRE 9	p. 15
PRÉSENTATION DES DOMAINES D'ÉTUDES	p. 16
ANNUAIRE ADMINISTRATIF	p. 22

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2024 / 25

SEMESTRE D'HIVER • S5 • S7 • S9

ÉTUDIANTS ENTRANTS 1ER SEMESTRE - SEMESTRE D'HIVER

02.09 - 20.09.24	COURS INTENSIFS DE FRANÇAIS POUR ÉTUDIANTS EN ÉCHANGE
30.08 - 13.09.24	INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES (CARTE D'ÉTUDIANT)
18.09.24	RÉUNION D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS EN ÉCHANGE
23.09 - 27.09.24	SEMAINE D'ORIENTATION POUR TOUS LES ÉTUDIANTS ET PRÉSENTATION DES COURS PAR LES ENSEIGNANTS INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES POUR LES COURS DU 1ER SEMESTRE

PREMIER SEMESTRE : 30/09/24 → 01/02/2025

30.09.24	DÉBUT DES COURS
VACANCES DE NOËL DU 21/12/24 AU 05/01/25 INCLUS	
11.01.25	FIN DES COURS (SAUF COURS DE PROJET)
13.01 - 18.01.25	EXAMENS
20.01 - 25.01.25	SEMAINES DE TRAVAIL CONSACRÉE AUX PROJETS D'ARCHITECTURE
27.01 - 01.02.25	EXAMENS (PRÉSENTATION FINALE DES PROJETS D'ARCHITECTURE)
03.02 - 22.02.25	« INTER-SEMESTER » (éventuellement : cours intensifs et cours intensifs de français pour les étudiants en échange arrivant au 2nd semestre)
28.02 - 01.03.25	EXAMENS DE RATTRAPAGES

SEMESTRE DE PRINTEMPS • S6 • S8

ÉTUDIANTS ENTRANTS 2ND SEMESTRE - SEMESTRE DE PRINTEMPS

03.02 - 07.02.25	INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES (CARTE D'ÉTUDIANT) - (A CONFIRMER)
10.02 - 14.02.25	INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES POUR LES COURS DU 2ND SEMESTRE (EN LIGNE) - (A CONFIRMER)
03.02 - 15.02.25	COURS INTENSIFS DE FRANÇAIS POUR ÉTUDIANTS EN ÉCHANGE - (A CONFIRMER)
20.02.25	RÉUNIONS D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS EN ÉCHANGE - (A CONFIRMER)

SECOND SEMESTRE : 24/02/25 → 07/07/2025

24.02.25	DÉBUT DES COURS (A CONFIRMER)
VACANCES DE PRINTEMPS DU 12/04/25 AU 27/04/25 INCLUS	
07.06.25	FIN DES COURS (SAUF COURS DE PROJET) - (A CONFIRMER)
09.06 - 16.06.25	EXAMENS - (A CONFIRMER)
16.06 - 21.06.25	SEMAINE DE TRAVAIL CONSACRÉE AUX PROJETS D'ARCHITECTURE - (A CONFIRMER)
23.06 - 28.06.25	EXAMENS (PRÉSENTATION FINALE DES PROJETS D'ARCHITECTURE) - (A CONFIRMER)
04.07 - 05.07.25	EXAMENS DE RATTRAPAGES - (A CONFIRMER)
02.08 - 01.09.25	FERMETURE ESTIVALE DE L'ENSAPLV - (A CONFIRMER)

En rouge : dates mises à jour le 07/11/2024

OFFRE PÉDAGOGIQUE POUR LES ÉTUDIANTS EN ÉCHANGE

ÉTUDIANTS EN ÉCHANGE À L'ENSAPLV

Chaque année, 150 étudiants étrangers sont accueillis à l'ENSAPLV pour un à deux semestres d'échange.

L'ENSAPLV propose une grande variété d'enseignements et souhaite accorder à l'étudiant étranger en échange un maximum de liberté dans ses choix de cours, ceci afin de faciliter le processus de reconnaissance dans son cursus d'origine des enseignements suivis avec succès durant son séjour d'études à l'ENSAPLV.

L'objectif de ce livret est de présenter à l'étudiant étranger en échange l'offre pédagogique qui lui est proposée, ainsi que les dispositions réglementaires d'inscriptions pédagogiques.

Ces règles sont de deux sortes :

- communes à tout étudiant en inscrit à l'ENSAPLV, garantissant à l'étudiant étranger en échange un traitement égal à tout étudiant de l'ENSAPLV.
- Spécifiques à l'étudiant étranger en échange à l'ENSAPLV. La plus grande liberté de choix des cours accordée à l'étudiant étranger en échange entraîne des dispositions particulières liées à l'obtention des ECTS qui seront développées plus bas.

CHOIX DES COURS

Les étudiants en échange peuvent choisir parmi tous les cours de Licence 3 et Master avec un maximum de 30 ECTS par semestre (60 ECTS par an).

Les cours de Licence 1 et 2 ne leur sont pas ouverts.

Durant le 1er semestre (semestre d'hiver) : les étudiants ont accès aux cours des semestres 5 (Licence 3), 7 (Master 1) et 9 (Master 2).

Durant le 2nd semestre (semestre d'été) : les étudiants ont accès aux cours de semestres 6 (Licence 3) et 8 (Master 1).

Le dernier semestre de Master 2 (semestre 10) est consacré au PFE (Projet de fin d'étude) de l'étudiant conduisant au diplôme national d'architecture. En conséquence il n'y a pas de cours collectif pendant ce dernier semestre de Master 2.

Concernant le choix du cours de Projet, il est demandé à l'étudiant en échange de respecter son niveau d'études.

Par exemple, un étudiant qui a validé les 2 premières années (4 semestres) d'architecture dans son université d'origine au moment de son séjour à l'ENSAPLV devra choisir un cours de projet d'architecture de 3ème année (Licence 3 L5.17 PA au 1er semestre et L6.21 PA au 2nd semestre), mais ne pourra pas choisir de cours de projet de 4ème ou 5ème année.

Il est possible pour un étudiant en échange de travailler sur son projet final de Master sous réserve de l'accord d'un enseignant de l'ENSAPLV encadrant les projets de fin d'études (projet de semestre 9).

Le programme de Master (4ème et 5ème année) est structuré selon 5 domaines d'études :

- Arts et scénographie (AS)
- Concevoir et construire l'architecture : histoire, théorie et critique (CCA)
- Habiter les mondes urbains (HMU)
- Inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM)
- Architectures des milieux, territoires, paysages ; bâtir et habiter à l'ère de l'Anthropocène (MTP)

Dans chaque thème, vous trouverez plusieurs choix de groupes de projet, de séminaires et de cours transversaux intra-domaine (CTID).

SÉMINAIRES ET MÉMOIRE – initiation à la recherche en Master

Le programme de Master offre aux étudiants une initiation à la recherche. Les enseignements proposés les aident à rédiger un mémoire. Ce travail se déroule durant les semestres 7, 8, et 9 dans le cadre des séminaires (M7.2 S700, M8.5 S800, M9.8 S900).

L'étudiant pourra s'inscrire dans le séminaire du semestre 7 (M7.2 S700) si l'enseignant qui encadre le séminaire du semestre 7 accepte que l'étudiant ne produise pas les éléments requis pour cette première étape du mémoire.

Attention : un étudiant en échange ne pourra s'inscrire dans un séminaire du semestre 8 (M8.5 S800) que s'il a suivi le séminaire correspondant du semestre 7 (M7.2 S700).

Les étudiants en mobilité ne sont pas autorisés à s'inscrire dans un séminaire de semestre 9 (M9.8 S900).

REGLES INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES POUR LES ETUDIANTS EN ECHANGE

Les étudiants en échanges ne peuvent suivre :

- qu'un seul cours de projet d'architecture par semestre (L5.17 PA, M7.1 P700 ou M9.7 P900 au 1er semestre, et L6.21 PA ou M8.4 P800 au 2nd semestre);
- qu'un seul cours de démarche plastique (L5.20 DP ou L6.24 DP) pendant l'année (**soit** au 1er **soit** au 2ème semestre) ;
- qu'un seul cours de séminaire par semestre (M7.2 S700) : au semestre 7, l'étudiant inscrit en séminaire doit impérativement suivre le cours d'initiation à la recherche (M7.2 IR700) qui correspond. L'étudiant ne peut suivre un cours de séminaire de semestre 8 que s'il a suivi le même séminaire au semestre 7.
- que 2 enseignements de construction au maximum par semestre (M7.3 CTA700 et M8.6 CTA800)
- que 2 enseignements de Transition numérique au maximum (M7.3 TR700)
- pas plus de 4 cours transversaux intra domaine (M7.1 CTID700 et M8.4 CTID800) par semestre.
- 1 seul enseignement d'histoire, de philosophie et de sciences humaines (M7.2 HA, M7.2 PH/SH, M8.5 HA et M8.5 PH/SH) par semestre.

**CONTRAT
D'ÉTUDES
LEARNING
AGREEMENT**

Attention : le contrat d'études (ou learning agreement) signé avant votre arrivée à l'ENSAPLV ne constitue pas une inscription dans les cours. Il ne s'agit que d'un *projet* de contrat d'études («learning agreement - before the mobility») définissant les cours que vous envisagez de suivre à l'ENSAPLV pendant votre séjour d'études.

Les inscriptions définitives dans les cours (inscriptions pédagogiques) se font à votre arrivée à l'ENSAPLV selon le calendrier universitaire défini plus haut.

Pour les étudiants Erasmus, le contrat peut faire l'objet d'un contrat modificatif («learning agreement - during the mobility») qui sera signé une fois que les inscriptions pédagogiques de l'étudiant seront définitives .

Enfin, le relevé de notes («transcript of records» correspondant au «learning agreement - after the mobility») sera signé à l'issue du séjour d'études, une fois que tous les résultats seront connus.

Celui-ci est envoyé par mail à l'université d'origine de l'étudiant ainsi qu'à l'étudiant lui-même, et, si nécessaire, par voie postale à l'université partenaire.

GRILLE DE NOTATION

Le système de notation utilisé est la notation sur 20 :

- 20 étant la meilleure note,
- 10 la moyenne,
- 0 la plus basse.

Un minimum de 10 points est nécessaire pour obtenir les crédits ECTS correspondants au cours :

- Si vous obtenez une note entre 10 et 20, vous aurez validé l'enseignement et obtenu les crédits correspondants.
- Si vous obtenez une note entre 0 et 10, vous ne validez pas l'enseignement.

Les notes sont converties en «ECTS grades» en fonction des résultats obtenus par **tous** les étudiants d'un **même** enseignement, selon la répartition suivante :

Définition	Note ECTS	Distribution
EXCELLENT – Résultat remarquable avec seulement quelques insuffisances mineures	A	10 %
TRÈS BIEN – Résultat supérieur à la moyenne, malgré quelques insuffisances notables	B	25 %
BIEN – Travail généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables	C	30%
SATISFAISANT – Travail honnête mais comportant des lacunes importantes	D	25%
PASSABLE – Le résultat satisfait aux critères minimaux	E	10%
ÉCHEC - note en dessous de 10/20	F	FAIL

Ce qui signifie qu'une note de 14/20 peut correspondre à une note ECTS de B pour un cours et à un D pour un autre cours puisque cela dépend des résultats de tous les étudiants dans un même enseignement.

OBTENTION DES ECTS

Les enseignements sont regroupés en unités d'enseignement.

Les étudiants réguliers de l'ENSAPLV valident des **unités d'enseignement** : ils obtiennent donc les crédits ECTS correspondants à cette unité d'enseignement s'ils ont suivi avec succès tous les enseignements qui la composent. Ils peuvent, le cas échéant, compenser les notes de deux enseignements à l'intérieur d'une même unité d'enseignement.

Attention : ce n'est pas le cas pour les étudiants en échange :

L'étudiant étranger en échange obtient les crédits ECTS pour **chaque enseignement** dès lors qu'il a obtenu la note minimale de 10 à cet enseignement.

En conséquence, il n'y a **pas de compensation** possible entre les notes de deux enseignements. L'étudiant en échange valide donc chaque enseignement séparément.

Si l'étudiant étranger en échange obtient une note inférieure à 10 et qu'il souhaite obtenir les crédits correspondants, il devra passer l'examen de rattrapage prévu pour cet enseignement.

Attention : il n'y a pas de rattrapages pour les enseignements de projets et ceux-ci ne se compensent pas d'un semestre à l'autre.

STAGE

Les étudiants en échange qui veulent profiter d'une expérience professionnelle à travers un stage, doivent **impérativement** fournir une lettre de leur université certifiant que le stage est **obligatoire** dans le cursus de l'étudiant pour l'obtention du diplôme. Seule cette lettre permet d'établir une convention de stage signée de l'étudiant, de l'ENSAPLV et de l'employeur, sous réserve que ce stage ait un lien avec les études d'architecture. Le stage doit avoir lieu pendant la période de son séjour d'échange et **ne doit pas se prolonger au-delà du 30 septembre**.

Attention : si votre stage a lieu au-delà des dates prévues pour votre séjour d'études à l'ENSAPLV, votre université d'origine devra nous envoyer une demande de prolongation de votre séjour au sein de l'ENSAPLV. (C'est à votre **université d'origine** de faire la demande, et non à vous !). Si l'étudiant effectue un stage de deux mois selon les règles de l'ENSAPLV (encadrement par un enseignement de l'ENSAPLV, élaboration d'un rapport de stage), il peut valider **8 ECTS**.

1. DURÉE DES STAGES

Le stage de formation pratique doit être d'une durée minimum de 8 semaines soit 280 heures.

2. TEMPS DU STAGE

Les stages doivent avoir lieu en dehors des périodes de cours. Le calendrier pédagogique prévoit des périodes pour faciliter leur réalisation (inter-semestre et vacances prévues au calendrier de l'ENSAPLV).

3. RÉMUNÉRATION DES STAGES

La question du financement des stages est une question cruciale car elle concerne aussi bien la rémunération du stagiaire que son statut au sein de la structure d'accueil ou même l'origine du financement. Le stagiaire reste pendant tout son stage sous statut scolaire. Lorsque la durée du stage est *supérieure à deux mois consécutifs*, l'étudiant doit recevoir une gratification.

Par conséquent, le directeur de l'ENSAPLV ne pourra signer une convention de stage de plus de deux mois s'il n'est pas fait mention du montant de la gratification sur celle-ci.

Pour les stages effectués pour une durée inférieure à celles mentionnées ci-dessus, il n'existe légalement aucune obligation en matière de gratification des stagiaires.

4. DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA CONVENTION

La demande de stage doit être réalisée au moins 7 jours ouvrés (hors weekend et jours fériés) avant le début du stage.

Vous devez faire la demande par mail (Melina VAN TEMSCHE - melina.vantemsche@paris-lavillette.archi.fr) en précisant les informations suivantes :

- Type de stage concerné : master (ouvrier/chantier ou première pratique).

- Le nom de la structure d'accueil
- Les dates du stage
- Les heures par semaine
- L'adresse de la structure d'accueil et le pays
- Le nom de votre enseignant tuteur

Et en joignant les documents suivants :

- La lettre de votre université certifiant que le stage est obligatoire
- Une attestation de votre assurance responsabilité civile

Aucune convention ne sera établie rétroactivement pour les stages déjà entamés.

L'étudiant devra compléter et faire signer (par l'entreprise et l'étudiant) la convention avant le début du stage par l'organisme et l'enseignant, puis la retourner par email au bureau des stages pour signature de l'école.

5. VALIDATION DU STAGE

Elle se fait obligatoirement une fois le stage terminé, le rapport de stage doit être transmis à l'enseignant encadrant dans un délai d'un mois après la fin du stage et la validation auprès de l'administration doit impérativement se faire avant la fin de l'année universitaire (soit avant le 30 septembre).

(Exception faite pour les stages se déroulant en septembre)

(Aucune validation ne sera effectuée avant la fin du stage)

L'étudiant doit :

- Faire remplir la fiche de validation par l'organisme à la fin du stage.
- Transmettre cette fiche ainsi que le rapport de stage à l'enseignant tuteur et faire valider le stage à l'aide de la fiche de validation.
- Remplir la fiche de retour de stage (à compléter par l'étudiant uniquement pour évaluation des conditions de stage).
- Transmettre les deux fiches par mail à la gestionnaire des stages avant la fin de l'année universitaire.

Melina VAN TEMSCHE - melina.vantemsche@paris-lavillette.archi.fr

Lien vers la page des stages : <http://www.paris-lavillette.archi.fr/index.php?page=stages>

ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ

GÉNÉRALITÉS

L'ANNÉE UNIVERSITAIRE SE DÉCOMPOSE EN 2 SEMESTRES

Le 1er semestre (semestre d'hiver) débute au mois de septembre et se termine à la fin du mois de janvier.

Le 2nd semestre (semestre d'été) débute à la fin du mois de février et se termine au début du mois de juillet.

Des examens sont organisés pour chaque cours à la fin de chaque semestre.

Si vous n'avez pas validé certains cours, vous pourrez passer des examens de rattrapage qui peuvent vous permettre d'améliorer vos résultats, *sauf pour les cours de projet d'architecture qui ne font l'objet d'aucun rattrapage* :

- Les rattrapages du 1er semestre ont lieu à la fin de mois de février
- Les rattrapages du 2nd semestre ont lieu la 2nde semaine du mois de juillet.

LICENCE 3

3ÈME ANNÉE D'ARCHITECTURE

La Licence 3 correspond à la 3ème année de formation à l'architecture.

Elle se décompose en 2 semestres appelés semestre 5 et semestre 6.

- **Semestre 5** : il se déroule au 1er semestre de l'année universitaire et correspond au semestre d'hiver.
- **Semestre 6** : il se déroule au 2nd semestre de l'année universitaire et correspond au semestre d'été.

MASTER

4ÈME ANNÉE : MASTER 1

Le Master 1 correspond à la 4ème année de formation à l'architecture.

Il se décompose en 2 semestres appelés semestre 7 et semestre 8.

- **Semestre 7** : il se déroule au 1er semestre de l'année universitaire et correspond au semestre d'hiver.
- **Semestre 8** : il se déroule au 2nd semestre de l'année universitaire et correspond au semestre d'été.

5ÈME ANNÉE : MASTER 2

Le Master 2 correspond à la 5ème année de formation à l'architecture.

Seul le 1er semestre de Master 2 est ouvert aux étudiants en échange :

- **Semestre 9** : il se déroule au 1er semestre de l'année universitaire et correspond au semestre d'hiver.

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

Important : Le programme de Licence 3 est actuellement en cours de modification dont la nouvelle version prendra effet à la rentrée universitaire prochaine.

PREMIER CYCLE | 3ÈME ANNÉE • SEMESTRE 5

	UE	Code	Enseignement	Nbr semaines	Nbre d'heures/ semestre	Travail personnel	ECTS
SEMESTRE 5 – SEMESTRE D'HIVER – 3ÈME ANNÉE							
Semestre 5	L.5.17	PA	PROJET *	15	105	174,5	12
		PT	PÉDAGOGIE TRANSVERSALE HORS LES MURS *	1	35		1,5
		CT	THÉORIE DE L'ARCHITECTURE - L'HABITAT COLLECTIF	13	19,5	15.5	1,5
	L.5.18	SC	STRUCTURE / CONSTRUCTION (+ TD)**	13	22,5	24	2
		AM	AMBIANCES (+ TD)**	13	29,5	17	2
	L.5.19	HA	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE MODERNE ET CONTEMPORAINE	13	26	20,5	2
		LV	LANGUES VIVANTES	13	19,5	4	1
	L.5.20	RA/OMI	REPRÉSENTATION INFORMATIQUE DU PROJET (OMI) (REPRÉSENTATION DE L'ARCHITECTURE - OMI)	8	38,5	8	2
		DP/APV	DÉMARCHES PLASTIQUES (APV)	7	49		2

* Les modalités de cet enseignement seront définies ultérieurement.

** la mention '+TD' indique que le cours se compose à la fois de cours magistraux mais également de Travaux dirigés.

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

Important : Le programme de Licence 3 est actuellement en cours de modification dont la nouvelle version prendra effet à la rentrée universitaire prochaine.

PREMIER CYCLE | 3ÈME ANNÉE • SEMESTRE 6

	UE	Code	Enseignement	Nbr semaines	Nbre d'heures/ semestre	Travail personnel	ECTS
SEMESTRE 6 – SEMESTRE D'ÉTÉ – 3ÈME ANNÉE							
Semestre 6	L.6.21	PA	PROJET *	16	112	167,5	12
		TH	THÉORIE DE L'ARCHITECTURE - FORMES URBAINES	14	21	14	1,5
		VT	VILLE ET TERRITOIRE	14	21	14	1,5
	L.6.22	SC	STRUCTURE / CONSTRUCTION (+ TD)**	14	35	11,5	2
		AC	AMBIANCES ACOUSTIQUES	14	10,5	13	1
		TC	TECHNOLOGIE DE L'ÉDIFICE : SYNTHÈSES TECHNIQUES	14	10,5	13	1
	L.6.23	HA	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE	14	28	7	1,5
		PH	PHILOSOPHIE	14	21	14	1,5
		TD	TD (Travaux dirigés) SCIENCES HUMAINES	14	14		0,5
	L.6.24	RA	REPRÉSENTATION INFORMATIQUE DU PROJET (OMI) (REPRÉSENTATION DE L'ARCHITECTURE - OMI)	7	24,5		1
		DP	DÉMARCHES PLASTIQUES (APV)	14	21	2,5	1
		LV	LANGUES VIVANTES	14	14	9	1

* L'enseignement intitulé L6.21 TD «Heures Transversales - TD partagés» correspond à des travaux dirigés obligatoires pour tout étudiant inscrit en cours de projet du semestre 6 (L6.21 PA).

** la mention '+TD' indique que le cours se compose à la fois de cours magistraux mais également de Travaux dirigés.

SECOND CYCLE | 4ÈME ANNÉE • SEMESTRE 7

	UE	Code	Enseignement	Nbr semaines	Nbre d'heures/ semestre	Nbre d'heures / semaine	Travail personnel	ECTS
SEMESTRE 7 – SEMESTER D'HIVER - 4ÈME ANNÉE								
Semestre 7	M.7.1	P	PROJET	16	112	7	128	11
		CTID	COURS TRANSVERSAL INTRA DOMAINE	14	21	1,5	22	1,5
				14	42	3	35	3
	M.7.2	S	SÉMINAIRE	14	49	3,5	47	4
		IR	INITIATION À LA RECHERCHE	14	21	1,5	23	2
		HA	HISTOIRE	14	21	1,5	23	2
		PH/SH	PHILOSOPHIE ou SOCIOLOGIE	14	21	1,5	23	2
	M.7.3	CTA	CONSTRUCTION - AMBIANCES	14	42	2	35	3
		TR	TRANSITION NUMÉRIQUE - BIM - RÉPRÉSENTATION	14	49	2	35	3

SECOND CYCLE | 4ÈME ANNÉE • SEMESTRE 8

	UE	Code	Enseignement	Nbr semaines	Nbre d'heures/ semestre	Nbre d'heures / semaine	Travail personnel	ECTS
SEMESTRE 8 – SEMESTRE D'ÉTÉ - 4ÈME ANNÉE								
Semestre 8	M.8.4	P	PROJET	16	112	7	128	11
		CTID	COURS TRANSVERSAL INTRA DOMAINE	14	21	1,5	22	1,5
				14	42	3	35	3
	M.8.5	HA	HISTOIRE	14	21	1,5	23	2
		PH/SH	PHILOSOPHIE ou SOCIOLOGIE	14	21	1,5	23	2
	M.8.6	CTA	CONSTRUCTION - AMBIANCES	14	42	3	35	3
		TR	TRANSITION NUMÉRIQUE - BIM - RÉPRÉSENTATION	14	21	1,5	23	2
		TECO	TRANSITION ÉCOLOGIQUE *	14	21	1,5	23	2
		DR	DROIT DE LA CONSTRUCTION *	14	21	1,5	12	1

SECOND CYCLE | 5ÈME ANNÉE • SEMESTRE 9

	UE	Code	Enseignement	Nbr semaines	Nbre d'heures / semestre	Nbre d'heures / semaine	Travail personnel	ECTS
SEMESTRE 9 – SEMESTER D'HIVER - 5ÈME ANNÉE								
Semestre 9	M.9.7	P	PROJET	16	112	7	232	14
	M.9.9	PH/SH	PHILOSOPHIE ou SOCIOLOGIE	11	22	2	15	1,5
		CTA	CONSTRUCTION - AMBIANCES	11	22	2	15	1,5
		TECO	TRANSITION ÉCOLOGIQUE *	11	22	2	15	1,5
		DU	DROIT DE L'URBANISME *	11	22	2	15	1,5

* Tous les cours de Master proposent différents groupes au choix, sauf les cours TECO (transition écologique), DR (droit de la construction) et DU (droit de l'urbanisme) qui sont des cours magistraux.

PRÉSENTATION DES DOMAINES D'ÉTUDES

L'objectif étant la construction autonome d'un projet de formation référencé à un domaine d'étude choisi par l'étudiant, l'ENSAPLV a structuré son offre pédagogique en master autour de 5 domaines d'étude qui ne sont pas conçus comme des filières de spécialisation mais comme un espace de thématisation des enseignements de Master cherchant ainsi à construire du dialogue, du débat, des échanges. C'est le lieu privilégié de rencontre et de travail des enseignements de projet comme de séminaire. L'objectif du regroupement autour des domaines d'étude est de permettre l'articulation et la problématisation des questions d'études tant du point de vue théorique, critique, analytique que du point de vue de la projection spatiale.

Chaque domaine d'étude développe un ensemble de connaissances et de compétences qui lui sont spécifiques.

Pour les étudiants, les domaines d'étude s'efforcent d'offrir un environnement propice à la réflexion sur la rencontre entre culture du projet et culture de la recherche, avec des moments clairement institués de croisement et de d'interrogation réciproque entre ces deux cultures au travers entre autre des cours transversaux intra-domaine (CTID).

L'offre en Domaine d'études de l'ENSAPLV se décline comme suit :

- Arts et scénographies (AS)
- Concevoir et construire l'architecture : histoire, théorie et critique (CCA)
- Habiter les mondes urbains (HMU)
- Inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM)
- Architectures des milieux, territoires, paysages (MTP)

Dans chaque domaine d'étude, plusieurs choix - de séminaires, d'enseignements de projet, de cours transversaux intra-domaine - sont proposés.

AS

ART ET SCÉNOGRAPHIE

Le domaine d'études Art et scénographie propose d'interroger l'architecture à travers d'autres disciplines de l'espace. Il s'inscrit dans la politique générale de notre établissement fondée, depuis son origine, sur la pluridisciplinarité des pratiques pour penser la complexité de l'Architecture. Sont réunis dans ce domaine d'études, des enseignements qui développent des approches artistiques et scénographiques singulières dans leur relation avec l'architecture, la ville et les territoires.

Les trois axes de recherche qui structurent le domaine (scénographie et architecture ; art, cinéma, architecture ; démarches plastiques et territoires urbains) proposent d'investir le champ de l'Art contemporain, du spectacle vivant et de la scénographie, dans le but d'enrichir l'approche du projet architectural dans sa dimension urbaine et sociale, et la démarche de sa conception basée en partie sur l'expérimentation. Le travail de recherche mené par les étudiants s'articule entre pratique et théorie.

Les enseignements de projet ainsi que les transversaux s'inscrivent dans cette démarche de l'expérimentation et de la recherche en questionnant la démarche de conception architecturale. Les programmes spécifiques des édifices proposés comme les lieux culturels, les espaces de représentation et la scénographie d'équipement sont abordés dans leur complexité fonctionnelle et technique ; des programmes que notre école est une des seules à proposer.

- **Scénographie et architecture : la scénographie un art du lieu**

- La scénographie, une culture de l'espace**

La scénographie est un art du lieu en ce que sa vocation est de mettre en forme le lieu de représentation relative à une œuvre donnée. Elle règle ainsi les rapports du spectateur à l'œuvre dans un certain contexte symbolique. La scénographie est par son origine théâtrale, une école de regard, qu'elle dirige et qu'elle influence et sa fonction a toujours été intimement liée à l'architecture puisqu'elle consiste à inventer et à matérialiser l'espace et l'itinéraire du voyage imaginaire auquel le théâtre, la ville, le musée convient le spectateur.

La scénographie est un outil, dans sa capacité à donner forme et surtout espace à un imaginaire à travers les glissements que la représentation opère d'un lieu réel à un lieu imaginaire, et du lieu imaginaire au lieu réel.

Les mémoires abordent la scénographie et ses mutations dans son rapport avec l'évolution des différents champs de la mise en forme de l'espace de représentation et d'autres domaines de la création, au théâtre et au-delà du théâtre (espaces d'exposition, installations, performances, art public...), de l'architecture théâtrale et de l'espace public.

- **Art, Architecture et Cinéma**

- Comment le cinéma permet d'appréhender l'architecture?**

Considéré comme un geste à la fois esthétique et politique, le cinéma est un observatoire contemporain des milieux habités et offre un terreau propice pour les penser. La mise en récit du territoire agit comme un sismographe des relations de l'homme avec les lieux. Ce séminaire propose aux étudiants une approche sur l'architecture, la ville et le paysage à travers le cinéma.

Les pratiques cinématographiques forment le socle de réflexion de ce séminaire et sont enrichies de questionnements émanant des arts visuels et narratifs, des sciences humaines et sociales, de l'urbanisme et du projet architectural.

Les mémoires élaborés dans ce séminaire prennent la forme d'un film accompagné d'un travail écrit. En favorisant un regard critique, il sera question de donner à l'étudiant les moyens d'exercer sa pensée et d'effectuer ses propres recherches à partir des pistes de réflexions soulevées dans les cours, des apports théoriques et méthodologiques, ainsi que des outils et techniques propres à la

pratique cinématographique.

- **Démarches plastiques et territoires**

- Questionner la matérialité des lieux et révéler des potentiels d'espaces urbains et paysagers.**

La recherche interroge le développement des projets, des interventions et des expérimentations plastiques in situ, en amont du projet, étudier comment les pratiques artistiques peuvent agir sur les manières de faire les territoires, participer à la transformation des lieux et des imaginaires urbains, péri-urbains ou ruraux. Au niveau de la conception architecturale, cette démarche créatrice d'espace consiste à mettre en place des dispositifs d'expérimentation, à proposer des lectures de la réalité spatiale, aux échelles de l'environnement.

L'expérimentation est la base des propositions génératives (qu'elles soient d'ordre plastique ou théorique). Concernant l'activité de la pensée et les conceptions de réalité, il s'agit également d'éprouver la relation de dépendance entre l'intervention spatiale et la mutation de nos représentations d'un lieu pratiqué.

En quoi la dynamique plastique expérimentale – le geste producteur – doit sans cesse redéfinir le moyen et les processus de la mise en place en fonction des sites et des échelles ? En cela l'étudiant est amené à développer ses propres outils critiques de représentation et ses propres processus d'élaboration issus de cette dimension expérimentale.

CCA

CONCEVOIR ET CONSTRUIRE L'ARCHITECTURE : HISTOIRE, THÉORIE, CRITIQUE

Les mutations du monde affectent profondément l'architecture contemporaine. Qu'il s'agisse des transitions écologiques et énergétiques générées par les enjeux environnementaux, des transitions numériques et technologiques, elles transforment à la fois l'architecture dans sa conception, sa construction mais aussi dans la manière dont elle est perçue et médiatisée. Le domaine d'étude « Concevoir et construire l'architecture » a pour objectif d'étudier ces transformations à travers ces différents aspects et propose, à cette fin, plusieurs séminaires, groupes de projets et enseignements optionnels. Il est animé par une équipe pluridisciplinaire composée d'enseignants, de chercheurs et de praticiens qui accompagnent les étudiants sur tous les semestres du master jusqu'à la production du mémoire et du projet de fin d'étude.

Le séminaire « Critique et histoire de l'architecture et de la ville » propose d'analyser l'architecture contemporaine, avec les outils de l'histoire. Le séminaire « Pratiques constructives du projet architectural » propose d'analyser les processus et les pratiques collaboratives des acteurs de la construction vis-à-vis d'enjeux contemporains de la matérialisation du projet. Le séminaire « Activité et instrumentations de la conception » interroge les activités de conception architecturales contemporaines à travers les nouveaux paradigmes et outils qu'elle convoque : le biomimétisme, les neurosciences, la conception collaborative, la modélisation paramétrique, la fabrication numérique etc.

Les groupes de projets proposés dans le domaine d'étude offrent des lieux de mise en œuvre des connaissances produites dans les séminaires mais inversement peuvent être aussi des lieux d'expérimentation permettant de nourrir les problématiques des séminaires. Les enjeux environnementaux contemporains comme les technologies numériques remettent en cause certaines pratiques traditionnelles du projet, c'est pourquoi le dialogue entre les activités des groupes de projets et celles des séminaires s'enrichissent mutuellement. Par exemple des mémoires sur les productions par commandes numériques ou l'intégration du cycle de vie des matériaux à la conception ne peuvent qu'enrichir la pensée du projet alors même que réciproquement, celle-ci se trouve au cœur de ces nouvelles problématiques.

HMU

HABITER LES MONDES URBAINS

Les enseignements réunis au sein du domaine d'études « Habiter les mondes urbains » (HMU) traitent de la question de l'Habiter et de ses relations aux territoires, au regard des pratiques collectives ou individuelles et de l'évolution des formes de l'urbanisation.

Ces enseignements s'attachent à l'analyse des pratiques de l'espace et de ses perceptions, notamment sous l'angle sociologique, historique et philosophique, ainsi qu'à la conception ou transformation d'édifices, tissus bâtis et espaces publics, basée davantage sur le sujet qui l'habite que sur l'objet formel.

L'Habiter est ainsi envisagé au sens large du terme, en portant la réflexion à la fois sur les lieux résidentiels, les lieux d'activités et les tiers-lieux, dans la dynamique d'une approche traversant espaces publics, espaces intermédiaires collectifs et espaces privés.

Il s'agit de faire comprendre aux étudiants que l'action d'habiter permet à une large palette d'acteurs d'agir sur l'espace, de s'engager, de se l'approprier, dans une négociation permanente censée anticiper et régler les éventuels conflits d'usage.

Au sein des « mondes urbains » – comprenant à la fois des villes, des métropoles et leurs extensions périurbaines, des agglomérations moyennes (parfois en situation de décroissance) et des franges (r)urbaines –, les enseignements réunis dans le domaine d'études HMU permettent ainsi d'aborder les moments charnière et les éléments à même de générer ou d'accompagner des mutations, d'impulser de nouveaux équilibres socio-spatiaux, ou de faire perdurer ceux existants, en accordant une attention particulière aux représentations, formations et transformations d'architectures, comme d'aménagements, destinés notamment à l'usage quotidien.

De ce fait, la valeur d'usage de l'architecture, le désir de transmettre la valeur culturelle d'un héritage matériel et immatériel, de même qu'une veille constante sur le renouvellement des matériaux, des filières et des principes constructifs – à même de répondre raisonnablement aux enjeux climatiques contemporains, sans omettre les savoirs faire techniques hérités –, ainsi qu'un regard attentif porté à l'évolution des métiers et des modes d'exercice, et l'ouverture à une conception partagée de l'aménagement architectural et urbain, sont au centre des préoccupations pédagogiques et scientifiques du domaine d'études HMU.

Les méthodes de travail pratiquées et enseignées au sein du domaine d'études HMU sont essentiellement hybrides et, de fait, multiscalaires. Elles permettent aux étudiants en architecture et aux enseignants chercheurs – en immersion chaque fois que cela est possible – d'observer des contextes bâtis (où s'inscrire ou desquels tirer enseignements), de relever, de documenter, d'éprouver, de diagnostiquer, de programmer, de concevoir, d'expérimenter et d'évaluer, en vue de produire – et partager – une approche critique de l'innovation telle que souhaitée ou affirmée par les divers acteurs de l'aménagement.

Par la construction de problématiques et l'élaboration de propositions spatiales – à diverses échelles nourries du croisement des disciplines – il est essentiellement question de porter un regard critique sur les espaces habités. Les enseignants chercheurs réunis au sein du domaine d'études HMU pratiquent ainsi une hybridation des expertises prenant successivement la forme de déconstructions, de scénarisations et de théorisations.

IEHM

INVENTER DANS L'EXISTANT : HÉRITAGES ET MUTATIONS

« L'histoire n'est pas le passé

C'est notre présent

Nous portons notre histoire avec nous

Nous sommes notre histoire »

James Baldwin

Lors du colloque sur le patrimoine, organisé en 2018 à l'ENSAPLV, Paul Chemetov, a souligné que ses plus grandes oeuvres étaient sans doute celles qu'il avait réalisées par la transformation de l'existant. On peut penser à sa Galerie de l'évolution.

Depuis longtemps Bernard Reichen, affirme que le recyclage des bâtiments permet de se payer ce qu'on n'est plus capable de construire.

Le dialogue entre les époques que « construire dans le construit » induit, est un enjeu à haut potentiel écologique, mais aussi artistique. N'oublions pas que c'est par l'invention dans l'existant que Carlo Scarpa a défini sa démarche et son vocabulaire propre. Il s'agit de travailler sur l'histoire, pour inventer le présent tout en pouvant plus aisément s'affranchir des modes formels du moment. Reconversions, réhabilitations, restaurations et extensions, sont des espaces majeurs de créations.

Dans cette perspective, le domaine d'étude Inventer dans l'existant, Héritages et mutations s'intéresse à l'histoire et aux modes de transformation des différents patrimoines bâtis existants : reconnus, méconnus, banals ou ordinaires... Il porte donc aussi bien sur les monuments classés ou inscrits que sur le patrimoine de valeur, mais non encore repéré, et intègre les patrimoines modestes (ruraux, industriels, modernistes). Le parc immobilier se renouvelle assez lentement (1% par an en France). C'est pourquoi le Domaine d'étude interroge aussi à la transformation écologique du patrimoine ordinaire ou autoproduit qui compose la ville dans sa diversité.

A l'opposé des « palimpsestes urbains » dans lesquels seul le terrain du site est réutilisé, le Domaine d'étude appuie ses modifications urbaines sur la transformation des bâtis préexistants, qu'il faut restaurer, réhabiliter, reconvertir, rehausser, transformer : construire avec le construit ou construire dans le construit.

Le séminaire « Histoire et pratiques des transformations du cadre bâti » et les apports théoriques intra-domaine portent sur l'histoire et la définition du patrimoine, sur la permanente extension du concept des monuments historiques aux bâtiments ordinaires et au patrimoine immatériel et présentent les différents types de pratiques en maîtrise d'oeuvre mais aussi en maîtrise d'ouvrage. Ils s'intéressent aussi à la transformation du bâti ordinaire ou autoproduit en édifices de plus grande valeur architecturale écologique et urbaine.

Le Domaine d'étude intègre aussi des initiations aux méthodes et techniques de relevé et de représentation, d'analyse, de diagnostic, de restauration, de réhabilitation, anciennes ou modernes.

HMU

ARCHITECTURE DES MILIEUX, TERRITOIRES, PAYSAGES **Bâtir et habiter à l'ère de l'Anthropocène**

Le contexte dans lequel s'exerce l'architecture est en profonde évolution : une consommation non maîtrisée d'énergie et de matières, une urbanisation effrénée, une multiplication des flux de toutes sortes, une mondialisation débridée avec son bouleversement dans les manières de produire et de consommer, sont autant d'éléments qui transforment la planète, ses divers territoires et leurs modes de vie. Alors que l'emballement environnemental apparaît de manière tangible, comprendre les liens qui nous unissent à la Terre s'impose comme une question essentielle à chacun.

Pour l'architecture, mais aussi à l'égard des questions d'aménagement des paysages, des territoires, des villes, les réponses ne peuvent pas être universelles : les projets attendus se doivent de traduire la diversité des modes d'habiter, de questionner les processus de conception, de repenser les manières de construire comme de faire société de manière pérenne et démocratique. S'interroger sur ce qui fait la dynamique et la singularité des milieux humains, est devenue une question essentielle pour agir au mieux dans un monde fragilisé.

Face à de tels changements, les architectes, urbanistes, paysagistes ont un rôle particulier à jouer, parce que ce sont eux qui, au premier chef, sont en charge de l'habitabilité de la Terre. La diversité des compétences techniques, intellectuelles et professionnelles qu'engage le cycle master impose aujourd'hui dans les écoles d'architecture une réflexion éthique sur le devenir de l'aménagement des milieux. Ce domaine d'étude se propose d'y réfléchir.

Pour aborder ces questions dans toutes leurs richesses, ce domaine d'études regroupe trois séminaires « Architectures des milieux habités », « Architectures des paysages », « Architecture des territoires extra-européens » ainsi qu'un certain nombre de groupes de projets qui portent ces préoccupations dans leurs thématiques et leurs pédagogies de l'architecture. Des enjeux de conception, de construction, de narration, de représentation, de mises en forme émergent qui sont alors reprises, documentées, mises, en débat dans les thématiques de chaque séminaire comme dans les enseignements communs au domaine d'étude.

Fort de la diversité d'approches et de cultures de ces encadrants-tes, ce domaine d'études se propose d'accompagner les étudiants-tes dans leur découverte de la complexité inhérente à la pratique architecturale dans un tel contexte anthropocénique, entre potentialité et fragilité, connaissances académiques et savoir-faire de transformation, regard ouvert sur le contemporain et prise en compte du déjà-là ; nous proposons un cadre pédagogique prospectif, entre production de formes et énoncés de connaissances, matières à penser et futurs à construire.

ANNUAIRE ADMINISTRATIF

Les numéros de téléphones se composent de la façon suivante : 01.44.65.+ 4 chiffres (poste de votre correspondant).

SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Justine SIMONOT, responsable :	23 26
Juliette VILLAIN :	23 28
Marie MALINOSKY :	23 27
Justine LANJOUERE-CROUX :	23 29

AUTRES CONTACTS

Mélina VAN TEMSCHE, stages :	23 18
Mohamed BELGHERBI, casiers :	23 22

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

ATELIER MAQUETTES	
Marc FAYOLLE DE MANS :	23 46
ATELIER NUMÉRIQUE	
<i>A venir</i>	
MÉDIATHÈQUE	
<i>(bibliothèque, documentation, vidéothèque)</i>	
Alexandra THELIER	23 30
PÔLE IMAGE	
Hervé JÉZÉQUEL, responsable :	23 40
Bruno WEISS :	23 42
Corentin LEBLANC :	23 41

